

Question – Les territoires ultramarins de l'Union européenne et leur développement

« Les territoires ultramarins de l'Union européenne et leur développement » est l'une des deux questions à traiter dans le cadre du thème 3 « L'Union européenne : dynamiques de développement des territoires » auquel le programme préconise de consacrer 11 à 12 heures au total. Le professeur peut donc construire son projet sur la base de **5 à 6 heures**.

La question concerne l'ensemble des territoires ultramarins des États de l'Union européenne (Danemark, Espagne, France, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni). En fonction du statut que leur confère l'UE, **ces territoires sont de deux types** :

- **les régions ultrapériphériques (RUP)** : Açores, Madère (Portugal), Canaries (Espagne), Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint- Martin, Saint – Barthélemy (France). Elles font partie intégrante du territoire de l'Union européenne et bénéficient des moyens et des aides de natures diverses de la part de l'UE : Fonds social européen (FSE), FEDER, programme Interreg... ;

- **les pays et territoires d'Outre-mer (PTOM)** : une vingtaine de territoires qui relèvent de quatre États : France (Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna, Terres antarctiques et australes françaises...); Royaume – Uni (Anguilla, Montserrat, Falkland, Bermudes, Pitcairn, Caïman, Sainte-Hélène...); Danemark (Groenland) ; Pays-Bas (Aruba, Antilles néerlandaises). Ces territoires ne font pas partie intégrante du territoire de l'Union européenne, mais leurs habitants sont des citoyens européens. Les PTOM ont **un statut d'association avec l'UE** et reçoivent des aides du Fonds européen de développement (FED), instrument principal de l'aide communautaire à la coopération et au développement. Ils bénéficient aussi de l'aide de la Banque européenne d'investissement (BEI) et participent à certains programmes communautaires (éducation, environnement, santé, transports...).

PROBLEMATIQUES

- Comment les territoires ultramarins des États de l'UE gèrent-ils les effets de la distance, de la discontinuité géographique et de l'insularité ? Quelles sont leurs spécificités socio-économiques ? Parviennent-ils à composer avec ces handicaps ? A les transformer en atouts ? A les surmonter ponctuellement pour assurer les bases de leur développement ?

- Quels types de relations s'établissent entre les territoires ultramarins et l'Union européenne ? Quelles sont les politiques menées par Bruxelles à l'égard des RUP et des PTOM ? Quelles aides au développement l'UE leur accorde – t- elle ?
- Quel est le positionnement des territoires ultramarins des États de l'UE dans leur « aire régionale » ?

DEMARCHES POUR METTRE EN ŒUVRE LA QUESTION

Le programme invite à aborder la question à partir d'une étude de cas « Le développement d'un territoire ultramarin : entre Union européenne et aire régionale » et d'une entrée plus générale qui traite des « discontinuités, des distances et de l'insularité, ainsi que des spécificités socio-économiques » des territoires d'Outre-mer des États de l'UE.

COMMENT TRAITER L'ETUDE DE CAS ?

- *Quelle étude de cas choisir ?*

Le choix d'une étude de cas consacrée à **une région ultrapériphérique française** permet de disposer d'une plus large documentation que dans le cas d'une région étrangère. C'est aussi l'occasion, pour tous les élèves français, d'acquérir une connaissance plus précise des spécificités des territoires ultramarins français. Cependant, il ne faut pas écarter la possibilité de sélectionner un **territoire relevant d'un autre pays européen** comme le Portugal ou l'Espagne (ex. : possibilité de regard croisé avec l'enseignement de langue vivante).

L'essentiel est que le choix du territoire ultra-marin soit adapté au traitement des problématiques majeures de la question. Le choix d'un territoire assez vaste, suffisamment peuplé et disposant d'un potentiel économique relativement diversifié est à privilégier sur celui d'un territoire trop petit, trop isolé et sans capacité à construire de réelles relations, tant avec l'UE qu'avec son bassin régional.

On peut s'intéresser au **cas particulier de Mayotte**. Française depuis 1841, Mayotte, lors du référendum de 1958 sur la Constitution, se déclare favorable au statut de département d'outre-mer. Lors de l'indépendance des Comores en 1975, les Mahorais se prononcent à deux reprises pour devenir une collectivité d'outre-mer, ce qui est inscrit dans la loi constitutionnelle en 2003. Enfin, la transformation de la collectivité départementale de Mayotte en département (le 101^e département français) est effective depuis mars 2011. Mayotte devient alors un DROM, même s'il faudra du temps pour qu'elle puisse acquérir l'ensemble des dispositions statutaires dont bénéficient les quatre autres DROM. Pour obtenir le statut de RUP, elle devra faire face à un certain nombre d'obligations communautaires.

- Comment mettre en œuvre cette étude de cas ?

La mise en œuvre de l'étude de cas doit permettre d'envisager sur trois points principaux :

- **la présentation des caractéristiques du territoire ultramarin choisi et la lecture des faiblesses structurelles du système productif** : nombre très restreint des produits d'exportation, faible diversification des marchés (par exemple des clientèles touristiques), part élevée des transferts financiers en provenance de la métropole (prestations sociales, salaires de fonctionnaires...);

- **l'étude du partenariat établi entre l'Union européenne et le territoire ultramarin**, en soulignant les dimensions économiques, mais aussi les volets sociaux, environnementaux ou culturels des projets de développement engagés ;

- **les efforts en faveur de l'insertion du territoire ultramarin dans son bassin régional**, les formes de partenariat mises en œuvre et les limites ou difficultés inhérentes à cette démarche.

Cette étude peut conduire à la **réalisation de schémas** qui illustrent la nature des liens avec l'Union européenne et les formes d'intégration dans l'aire régionale.

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (DGESCO – IGEN)

Bureau des programmes d'enseignement / Ressources pour la classe de première des séries générales –
BO spécial n°9 du 30 septembre 2010

Géographie : Thème 3 – Question : les territoires ultramarins de l'Union européenne et leur développement

Mettre en œuvre les entrées générales dans la question

Le programme prévoit de développer l'entrée plus générale en analysant **trois caractéristiques majeures** de la géographie ultramarine :

- **l'éloignement du territoire ultramarin à l'égard de la métropole comme à l'égard de ses partenaires régionaux** (fuseaux horaires, heures d'avions, nombre de jours de mer) ; c'est l'occasion d'introduire les notions de discontinuité et de distance et de les discuter ;
- **l'insularité et l'enclavement** qui doivent être étudiés selon une approche multiscalaire. Certains territoires ultramarins, comme la Guyane, connaissent des phénomènes d'insularité alors même qu'ils sont continentaux ;
- **une situation démographique contrastée, fortement marquée par les phénomènes migratoires ;**
- **les atouts économiques et géopolitiques que présentent ces territoires et les enjeux de protection et de valorisation associés aux ressources ultramarines : question des récifs coralliens, de la biodiversité, etc.**

L'enjeu majeur est donc le **développement, mais celui-ci doit être mis en œuvre selon des voies et des choix adaptés aux sociétés locales**. L'étude des conditions du développement socio-économique des territoires d'Outre-mer pourra aussi intégrer les aspects patrimoniaux (protection et valorisation des ressources environnementales et culturelles), et les modes d'expression culturelle et artistique, à condition de les aborder en lien avec la problématique : il s'agit d'observer en quoi ces caractéristiques reflètent les influences croisées de l'eupéanisation de ces territoires et de leur ancrage dans une aire culturelle régionale.

PIEGES A EVITER DANS LA MISE EN ŒUVRE

- Présenter uniquement l'Outre-mer français.
- Traiter l'étude de cas en ne prenant pas suffisamment en compte la problématique majeure de la question : les liens de ce territoire avec l'Union européenne et avec ses voisins du bassin régional.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Outre-mer en France : où en sommes nous ? Revue Regards sur l'actualité n° 355, La Documentation française, 2009.
- J.-. Gay., L'Outre-mer français en mouvement, La Documentation photographique, n° 8031, 2006.
- N. Bernardie, F. Taglioni (dir.), Les dynamiques contemporaines des petits espaces insulaires : de l'île-relais aux réseaux insulaires, Karthala , Collection Hommes et sociétés, 2005.
- Page du site de l'UE sur les RUP : http://ec.europa.eu/regional_policy/themes/outermost/index_fr.htm
- Commission des régions périphériques maritimes de l'Union européenne : www.crpm.org
- Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer : sur le site www.interieur.gouv.fr
- Portail officiel de l'année des Outre-mer : www.2011-annee-des-outre-mer.gouv.fr